

TEMPS PARTIEL 2010-2011

Type de demande	Saisie dans GIGC	Transmission des documents à DIPER E	Observations
Première demande d'un temps partiel de droit	Non	Dans tous les cas, transmettre l'annexe A	Pour les temps partiels de droit, joindre toutes les pièces justificatives requises (se reporter aux pages 2 et 3 de la circulaire §A-1)
Première demande d'un temps partiel sur autorisation avec avis favorable du chef d'établissement	Oui		<p>Lors de la transmission à DIPER E :</p> <p>Transmettre l'annexe A aux différentes sections de DIPER E conformément à l'organigramme joint à la présente circulaire</p> <p>Etablir un bordereau particulier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les demandes ayant reçu un avis défavorable, - les demandes de temps partiel annualisé quel que soit l'avis. <p>Ces deux types de dossiers relèvent d'une procédure spécifique (se reporter au §B de la circulaire)</p>
Première demande d'un temps partiel sur autorisation avec avis défavorable du chef d'établissement	Non		

TEMPS PARTIEL 2010-2011

Type de demande	Saisie dans GIGC	Transmission des documents à DIPER E	Observations
Reconduction à l'identique d'un temps partiel de droit	Non	Transmettre l'annexe B « fiche de suivi du temps partiel »	Lors de la transmission à DIPER E, établir un bordereau particulier
Reconduction à l'identique d'un temps partiel sur autorisation	Non		
Reconduction à l'identique d'un temps partiel annualisé	Non		
La reconduction étant limitée à 3 ans, la demande de temps partiel pour une quotité identique formulée pour la 4 ^{ème} année consécutive doit être gérée comme une première demande	Oui si favorable Non si défavorable	Transmettre l'annexe A « fiche de première demande »	

TEMPS PARTIEL 2010-2011

Type de demande	Saisie dans GIGC	Transmission des documents à DIPER E	Observations
Demande de modification d'un temps partiel de droit	Non	Transmettre la fiche de suivi du temps partiel 2009-2010 Annexe B	Pour les avis défavorables et les temps partiels annualisés, établir un bordereau particulier. Ces deux types de dossier relèvent d'une procédure spécifique (se reporter à la circulaire)
Demande de modification d'un temps partiel sur autorisation avec avis favorable du chef d'établissement	Oui		
Demande de modification d'un temps partiel sur autorisation avec avis défavorable du chef d'établissement	Non		
Demande de modification de l'organisation d'un temps partiel qu'il soit de droit ou sur autorisation	Non		

TEMPS PARTIEL 2010-2011

Type de demande	Saisie dans GIGC	Transmission des documents à DIPER E	Observations
Demande de réintégration à temps plein	Non	Transmettre l'annexe B « fiche de suivi du temps partiel »	Lors de la transmission à DIPER E, établir un bordereau particulier